

# INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'IBPT publie une étude concernant les centres de données et les fournisseurs de contenu numérique en Belgique

**Bruxelles, le 17 novembre 2022 - Afin d'obtenir un meilleur aperçu des acteurs belges dans le domaine des centres de données et des fournisseurs de contenu numérique, l'IBPT a mené une étude qui analyse les développements commerciaux sur le marché et répertorie les services offerts. En outre, la sécurité et la durabilité ont également été examinées.**

L'utilisation croissante des applications numériques est également constatée au niveau des serveurs qui les hébergent. À cet égard, des infrastructures numériques sont utilisées, plus particulièrement des centres de données et des réseaux de diffusion de contenu. À l'instar des réseaux de communications électroniques, ces services sont considérés comme essentiels au bon fonctionnement de la société numérique, et la sécurité et la continuité des activités sont indispensables.

En ce qui concerne la sécurité, certains pays européens ont déjà fait les premiers pas vers une surveillance accrue de ces infrastructures numériques et de leur dépendance mutuelle. En Belgique, les activités de ces centres de données et des réseaux de diffusion de contenu numérique ne sont pas soumises à une obligation de notification. Pour l'IBPT, en tant que régulateur du secteur des communications électroniques, il est d'une importance capitale d'avoir un aperçu complet des différents acteurs présents sur ce marché des infrastructures numériques potentiellement critiques et des services qu'ils proposent. La consommation croissante de données a également une influence sur l'empreinte écologique des centres de données. Il est donc important de bien comprendre comment cette problématique est abordée. Tout cela a été cartographié au printemps 2022 par Stratix à la demande de l'IBPT.

L'étude donne un aperçu des centres de données en Belgique et fait la distinction entre les types suivants : les « *hyperscalers* » (grands centres de données des prestataires de services de cloud), les « *centres de données de colocalisation* » (où les clients installent leurs propres serveurs), les « *verticaux* » (pour la fourniture d'applications informatiques) et les « *centres de données d'entreprise* » privés (fonctionnent uniquement pour les entreprises elles-mêmes). Dans l'étude, l'attention a principalement été accordée aux « *centres de données de colocalisation* », parce que ces centres de données s'adressent à l'ensemble du marché. Par rapport aux pays voisins, le marché belge pour la colocalisation est plutôt petit, avec 12 entreprises qui exploitent 24 bâtiments, et est principalement dans les mains de 3 parties dont la part de marché cumulée est supérieure à 75 %. Le marché connaît toutefois beaucoup de mouvements et une forte croissance au cours des 18 derniers mois, lors desquels de nouveaux acteurs ont fait leur apparition.

Les centres de données de colocalisation se distinguent entre autres par leur connectivité avec d'autres acteurs, les points d'échange internet et des parties internationales. Tous les centres de données accordent une attention particulière à la sécurité (personne ne peut entrer comme il le souhaite dans le bâtiment) ou à la continuité en cas de coupure de courant. Différents types de certifications mentionnées dans l'étude sont utilisés afin de démontrer cela. Dans ce cadre, il est utile de suivre l'évolution autour du projet de directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'UE, également appelé « NIS 2 ». « NIS » signifie réseaux et systèmes

d'information. À l'heure actuelle, NIS 1 s'applique en Europe aux entreprises essentielles, telles que les compagnies des eaux et les entreprises de télécommunications. Avec NIS 2, les exigences en matière de cybersécurité sont sensiblement augmentées et plus de secteurs et d'entités relèveront du champ d'application de cette cybersécurité. NIS 2 aura donc des conséquences sur les réseaux publics et privés qui seront désignés comme des infrastructures critiques.

Il ressort de l'étude que, de manière générale, les fournisseurs belges de colocalisation ne se préoccupent encore que rarement des questions de durabilité. La plupart des centres de données achètent de l'électricité verte, mais seuls deux d'entre eux produisent également eux-mêmes (une partie de) la quantité d'électricité dont ils ont besoin. Plusieurs parties ont toutefois exprimé leur intention d'installer des panneaux solaires. Pratiquement aucune réponse n'a été obtenue en ce qui concerne d'autres aspects comme la consommation d'eau et la gestion des déchets.

La promotion de l'aspect durable s'avère en revanche importante aux Pays-Bas et en Allemagne par exemple, où les centres de données communiquent beaucoup plus activement à ce sujet parce que cela leur permet de se distinguer de la concurrence. D'autres incitants proviennent de l'Europe, où la Commission européenne travaille actuellement à l'élaboration d'une vaste solution dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe et de la révision de la directive sur l'efficacité énergétique.

L'étude fournit également un aperçu des réseaux pour la diffusion de contenu (*content distribution networks* ou CDN). Les CDN sont utilisés pour gérer les pics sur le réseau et réduire la latence pour l'utilisateur final. Différents types de CDN sont utilisés notamment par Netflix, Facebook, les opérateurs de télécommunications et le paysage audiovisuel. En ce qui concerne la durabilité, les CDN ont une consommation d'énergie très limitée.

Cette étude sert de base à l'IBPT pour analyser plus avant l'importance sociétale de ces infrastructures numériques et la manière dont il peut les surveiller conformément aux développements à l'échelle européenne. En outre, l'étude donne un premier aperçu de la manière dont le marché traite de certains aspects en matière de sécurité et de durabilité et des actions possibles liées.

Pour plus d'informations :



**Jimmy Smedts** | Porte-parole

**Institut belge des services postaux et des télécommunications**

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 boîte 1 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | M +32 478 63 91 82 | [www.ibpt.be](http://www.ibpt.be)

